

*Questions orales***L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE****LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS**

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires Extérieures, porte sur la réponse qu'il m'a donnée le 28 janvier ici même. Il a déclaré ceci, comme en témoigne la page 1726 du hansard:

... les entretiens entre l'EACL et le ministère de la Défense des États-Unis n'ont rien à voir avec la modernisation du système d'avertissement au radar du Grand Nord...

Cette déclaration tient-elle toujours? Dans l'affirmative, le ministre pourrait-il nous expliquer, à la lumière de sa réponse, le budget du président Reagan dans lequel on précise clairement que l'EACL est la principale source de financement, de concert l'US Air Force, de la construction de réacteurs nucléaires sans surveillance pour le système d'avertissement du Nord canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'en tiens à ma déclaration mais, naturellement, je lirai le budget du président Reagan avec autant d'attention que ses partisans néo-démocrates et si, à la lumière de cette lecture, je m'aperçois que ma réponse ne tient plus, j'en ferai part à la Chambre. Ce que j'ai signalé alors, c'est que le renouvellement du système d'avertissement au radar n'a rien à voir avec les entretiens que l'EACL pourrait avoir avec le ministère de la Défense des États-Unis.

RENOVI AU MÉMOIRE D'ENTENTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je crois pouvoir apporter certains éclaircissements. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi à la page 681 de la demande de budget présentée au Congrès, sous le sous-titre «*North Warning Power Project. Defence. Nuclear energy programs*», on dit vouloir installer des réacteurs nucléaires sans surveillance et non mis à l'essai dans l'Arctique canadien en 1987 et on ajoute que la rédaction du mémoire d'entente sur le partage des coûts avec l'EACL va bon train?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela signifie évidemment que l'EACL et le ministère de la Défense des États-Unis ont discuté de l'entretien de tout système qui pourrait être installé dans le nord du Canada. Cette question n'a été ni examinée ni approuvée par le Cabinet. L'EACL n'a pas reçu le feu vert dans ce dossier, car mon vis-à-vis m'a signalé les craintes des Inuit et d'autres habitants du Nord au sujet de n'importe quelle installation nucléaire, même à des fins de chauffage ou comme source d'énergie.

Ce que je veux préciser sans équivoque, c'est qu'il est tout à fait irresponsable de la part de députés de laisser entendre, de façon délibérée ou non, que le gouvernement envisage l'implantation d'armes nucléaires dans le nord du Canada. Ce n'est absolument pas notre intention.

Des voix: Bravo!

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS**L'UTILISATION OPTIMALE DES ESPACES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre des Travaux publics.

Le Vérificateur général, dans son dernier rapport, relevait qu'une utilisation optimale des espaces permettrait d'économiser 35 millions de dollars par année.

Le ministre peut-il nous dire s'il entend mettre en vente les édifices et les terrains en trop totalisant 6 millions de pieds carrés de surface et qui coûtent au gouvernement plus de 25 millions de dollars en entretien et en compensation de taxes?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répons à mon honorable collègue que, déjà, nous avons 30,000 pieds carrés de moins non utilisés, tel que le déclarait le Vérificateur général, et qu'une opération est en préparation pour voir à ce que mon ministère se débarrasse, de façon habile, compte tenu des intérêts du secteur privé également, de ces espaces non utilisés qui correspondraient normalement à une meilleure gestion, ce dont on a signifié l'importance dans le rapport.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE—LA RÉUNION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AVEC LE PREMIER MINISTRE**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le solliciteur général devrait savoir qu'il y a un monde de différence entre le fait d'accepter de rencontrer le premier ministre d'une province dans des circonstances normales pour parler de politique ou d'administration et le fait d'accepter de rencontrer le premier ministre d'une province, en présence de son avocat, dans un lieu secret, un hôtel, «un endroit neutre», comme il l'a si bien dit. Le ministre devrait savoir qu'il y a un monde de différence entre ces deux situations. Le ministre serait-il disposé à rencontrer n'importe quel Canadien accusé le délit criminel, comme il l'a fait pour le premier ministre Hatfield?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Je suis surpris que l'ancien solliciteur général ne sache pas faire la distinction entre une personne qui est accusée et une personne qui fait seulement l'objet d'une enquête. Je lui signale que, dans les deux cas, les propos que son chef a tenus le 30 novembre sont valables. Il y a présomption d'innocence et le fait qu'un premier ministre d'une province demande la permission de rencontrer le solliciteur général pour discuter ou pour le mettre au courant d'une question qui le préoccupe est acceptable, à mon sens, mais de toute évidence, l'ancien solliciteur général n'est pas de cet avis.